

Rapport portant sur la gestion contractuelle Année financière 2024



1. Règlement de gestion contractuelle en vigueur

Le 9 décembre 2024, le conseil municipal de Fortierville a adopté un nouveau règlement portant sur la gestion contractuelle (règlement # 2024-12-229) incluant les nouvelles dispositions prévues par le gouvernement.

2. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ par fournisseur (minimum par facture de 2 000 \$) avec leur mode de passation

Fournisseur	Description	Montant	Mode de passation
Envir'eau puits	Étude hydrogéologique concernant le puits d'eau potable P1	26 740.10 \$	De gré à gré
Lavery	Dossiers juridiques	31 604.35 \$	De gré à gré
Matériaux Fortierville 2020 S.E.C.	Quincaillerie	29 453.01 \$	De gré à gré
Entreprises Jacques Beudet	Contrat de déneigement	180 464.70 \$	Appel d'offres public
	Travaux de voirie (nivelage, etc.)	8 591.92 \$	De gré à gré
R.L.N.O.	Contrat de collecte des matières résiduelles	96 266.52 \$	Appel d'offres public
Pavage Veilleux	Pavage avenue Assomption, réparations de pavage	62 481.10 \$	De gré à gré

3. Mesures prises pour favoriser la rotation des fournisseurs

Le contrat de pavage accordé à Pavage Veilleux a été fait de gré à gré. L'année dernière, le contrat pour des travaux semblables avaient été accordé à une autre compagnie.

4. Dérogation aux règles

Il n'y a eu aucune dérogation aux règles.

5. Mesures anti-collusion et résultats

Aucune mesure anti-collusion n'a été nécessaire.

6. Formations sur le sujet

Suite aux élections de novembre 2021, les élus et la directrice générale ont suivi, en avril 2022, une formation sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux.

En mai 2024, une nouvelle conseillère est entrée en fonction. Elle a également suivi la formation sur l'éthique et le déontologie des élus municipaux.



Annie Jacques,
Directrice générale